

# Evaluation de départ de conduite

AUTOECOLE COLBERT  
11 AVENUE WINSTON CHURCHILL  
77100 MEAUX

DUREE : 60 MINUTES

1 C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la Route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.

2 EN VOITURE :

L'élève est installé à la place du conducteur pendant 30 à 45 minutes. L'enseignant accompagne l'élève dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation). Les réponses et comportements au volant de l'élève permettent de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaires. Tout au long des exercices, l'élève obtient ou perd des points. Sa prestation est alors considérée « faible », « satisfaisante » ou « bonne ».

3 COMPETENCES EVALUEES :

L'expérience de la conduite sera évaluée au travers d'un questionnaire.

- Connaissance du véhicule. Au total 4 questions sur l'expérience et 12 sur les connaissances, réparties en quatre thèmes : Direction, embrayage, boîte de vitesse, freinage.
- Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité: Les motivations, le vécu en tant qu'usager de la route.
- L'habiletés (coordination motrice)
- La compréhension: aptitude de l'élève à écouter et à comprendre rapidement les consignes.
- La perception: percevoir pour anticiper. La perception de l'environnement de l'élève est évaluée par 3 situations spécifiques.

A l'issue de l'évaluation, une synthèse reprend le nombre d'heures nécessaires estimées. L'élève (ou son représentant légal si mineur) reste libre de ne pas accepter le volume d'heures recommandé, à condition de rester à minima dans le cadre légal des 20h minimum obligatoires.

# Evaluation de départ de conduite



AUTO-ÉCOLE COLBERT  
11 AVENUE WINSTON CHURCHILL  
77100 MEAUX

1

## L'OBJECTIF

Étant d'estimer le nombre d'heures nécessaire avant la présentation de l'élève à l'examen du permis de conduire. Elle permet de chiffrer, de manière approximative, le coût de la formation.

2

## LES MOYENS UTILISÉS :

L'évaluation est faite par un enseignant de la conduite. Elle est faite dans le véhicule en situation réelle où le formateur s'appuie sur une grille d'évaluation.

3

## COMPÉTENCES ÉVALUÉES :

- Les prérequis en matière de connaissances du code de la route et de la conduite d'un véhicule
- Les expériences en tant qu'usager de la route
- Les compétences psychomotrices
- Les motivations